

Avant, il y avait une solidarité entre travailleurs. Aujourd'hui, les salariés sont isolés.

métier, une solidarité entre travailleurs. Mais dans l'univers de gestion de type *Kleenex* actuel, où on utilise les gens au maximum avant de les jeter quand ils sont finis, les salariés sont isolés et parfois usés jusqu'à la corde. Non seulement ils doivent faire face à une surcharge de travail et à une précarisation de l'emploi, mais ils n'ont plus de soutien social pour les aider à s'en sortir.

RV Dans ces conditions, travailler aujourd'hui a-t-il encore un sens ?

MV Oui. Le sens du travail, c'est la cohérence entre ce que vous êtes et ce que vous faites aujourd'hui, et ce que vous étiez et ce que vous faisiez dans le passé. Ce que vous faites présentement doit s'appuyer sur des expériences professionnelles antérieures, en continuité. Par contre, si dans le passé vous avez eu un emploi qui vous a permis d'apprendre et que votre travail actuel est monotone, qu'il vous rabaisse à un rôle d'exécutant, alors il perd son sens.

RV Les employeurs font-ils de la prévention ?

MV Ce qui se fait beaucoup, c'est la mise sur pied de programmes d'aide aux employés (PAE) avec de l'information et de la sensibilisation aux problèmes de santé mentale. Le message que cela véhicule, c'est que ces problèmes sont d'origine individuelle. Les psychologues, les travailleurs sociaux ou les infirmières qui mettent en place des PAE ne sont pas outillés pour questionner l'organisation du travail; ce n'est d'ailleurs pas ce

qu'on leur demande. Je ne dis pas que tous les problèmes proviennent de l'organisation du travail; il est évident que certaines personnes peuvent traverser des périodes difficiles, lorsqu'elles vivent un divorce, qu'elles perdent un être cher ou qu'elles doivent s'occuper d'un parent malade. Mais, actuellement, de 40% à 50% des problèmes de santé chronique sont causés par le travail.

RV En décembre dernier, le gouvernement du Québec a révisé la Loi sur les normes du travail, en prévoyant un recours contre le harcèlement psychologique. Est-ce suffisant ?

MV Nous sommes la seule province canadienne et le seul État nord-américain à interdire formellement le harcèlement psychologique. Mais, contrairement à la France, qui criminalise d'emblée le problème, on fera d'abord intervenir un médiateur, un inspecteur de la Commission des normes du travail. Si jamais cela ne fonctionne pas, le médiateur pourra s'en remettre au tribunal du travail. Ce mécanisme permettra à un travailleur de se faire entendre avant qu'il ne soit complètement démolé. C'est quelque chose de très positif.

RV On prévoit la création de nombreux emplois pour remplacer les *baby-boomers* qui prendront leur retraite. Le rapport de force sur le marché du travail va-t-il se renverser au profit des travailleurs ?

MV Ce qui va faire changer les choses, c'est la prise de conscience du coût des pro-

Pour en savoir plus

- **Violences au travail**, Michel Debout et Christian Larose. VO Éditions/Éditions de l'Atelier, 2003.
- **Terreur au travail. Enquête sur le harcèlement moral**, Marie Muller. Fayard, 2002.
- **Placardisés. Des exclus dans l'entreprise**, Dominique Lhuillier. Seuil, 2002.
- **Malaise dans le travail. Harcèlement moral : démêler le vrai du faux**, Marie-France Hirigoyen. Syros, 2001.
- **Le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien**, Marie-France Hirigoyen. Syros, 1998.
- **Pour donner un sens au travail**, Michel Vézina et autres. Gaétan Morin, 1992.
- **Évaluation de la santé mentale au travail : une analyse des pratiques de gestion des ressources humaines**, Jean-Pierre Brun et autres. Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail, Université Laval, 2002. <http://cgsst.fsa.ulaval.ca>
- **Garder notre monde en santé. Rapport annuel sur la santé mentale des Montréalais**. Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 2001. <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/autres/santementale2001>
- **Agir avant la tempête**. Une démarche de prévention de la violence et du harcèlement au travail. CSN, 2001.

blèmes de santé mentale pour les entreprises et pour la société. Je ne sais pas si le rapport de force sera inversé, mais j'ai l'impression que cette prise de conscience et la sortie massive des *baby-boomers* du marché du travail feront en sorte que les conditions de travail s'améliorent à moyen terme. □

Recto Verso remercie l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux (ACSSSS), la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé (CPS), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) pour leur contribution financière à la réalisation de ce dossier sur la santé mentale au travail.

